

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES MEDICALES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année (DFGSM2) :

Membres du jury :

Catherine VAURS-BARRIERE, Président du jury, MCU-PH

Frédéric COSTES, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 3 :

Marc ANDRE, PU-PH

Marc BERGER, PU-PH

Stéphane BOISGARD, PU-PH

Franck DURIF, PU-PH

Bertrand EVRARD, PU-PH

Marc FILAIRE, PU-PH

Jean-Marc GARCIER, PU-PH

Laurent GUY, PU-PH

Anne-Elisabeth HENG, PU-PH

Cécile HENQUELL, PU-PH

Isabelle JALENQUES, PU-PH

Laure-Line RIBAUD, PRCE

Ruddy RICHARD, PU-PH

Laurent SAKKA, PU-PH

Philippe VAGO, PU-PH

Lauren VERONESE, MCU-PH

Semestre 4 :

Marc BERGER, PU-PH

Yves BOIRIE, PU-PH

Corinne BOUTELOUP, MCU-PH

Emmanuel BUC, PU-PH

Denis CAILLAUD, PU-PH

François CORNELIS, PU-PH

Isabelle CREVEAUX, PU-PH

Michel D'INCAN, PU-PH

Cécile HENQUELL, PU-PH

Marc FILAIRE, PU-PH

Jean-Marc GARCIER, PU-PH

Pascal MOTREFF, PU-PH

Laure-Line RIBAUD, PRCE

Ruddy RICHARD, PU-PH

Olivier TOURNILHAC, PU-PH

Philippe VAGO, PU-PH

Lauren VERONESE, MCU-PH

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3ème année (DFGSM3) :

Membres du jury :

Cécile HENQUELL, Présidente du jury, PU-PH
Bertrand EVRARD, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 5 :

Nicolas AUTHIER, PU-PH
Yves-Jean BIGNON, PU-PH
Florence BRUGNON, PU-PH
François CORNELIS, PU-PH
Frédéric COSTES, PU-PH
Isabelle CREVEAUX, PU-PH
Martine DUCLOS, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Carole GOUMY, MCU-PH
Isabelle JALENQUES, PU-PH
David LATOUR, PRCE
Pierre-Michel LLORCA, PU-PH
Hanae PONS, MCU-PH
Vincent SAPIN, PU-PH
Igor TAVERON, PU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH

Semestre 6 :

Paul AVAN, PU-PH
Jacques-Olivier BAY, PU-PH
Richard BONNET, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Laurent GERBAUD, PU-PH
David LATOUR, PRCE
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH
Lemlih OUCHCHANE, MCU-PH
Frédérique PENAULT-LLORCA, PU-PH
Philippe POIRIER, MCU-PH
Ousmane TRAORE, PU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/11/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

09 NOV. 2020

- Publié le

09 NOV. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.